

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation
8.12.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt deux
le quatorze décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Tarification 2022 pour le prêt de matériels entre la Ville de Loudun et les autres
collectivités**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Suite à des demandes de communes, il est envisagé de louer le tracteur et
décompacteur Vertidrain, avant la fin de l'année 2022. Aucun tarif n'étant prévu, il est
donc proposé d'établir une tarification pour ce matériel pour l'année 2022, comme suit :

Matériel de la Ville loué SANS chauffeur	Coût location à l'heure/TTC 2022
Matériels loués	
Décompacteur Vertidrain non équipé d'aiguilles	250,00 €
Décompacteur Vertidrain équipé d'aiguilles	300,00 €
Tracteur + Décompacteur Vertidrain non équipé d'aiguilles	350,00 €
Tracteur + Décompacteur Vertidrain équipé d'aiguilles	400,00 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 23 DEC. 2022

Publié le : 23 DEC. 2022

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » du 29 novembre 2022,

Après examen, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte les tarifs ainsi présentés liés au prêt du Vertidrain pour 2022 ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la ou les conventions de prêts à intervenir avec les collectivités.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

